

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 9

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 Janvier 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE

OBJET

Autorisation d'un déplacement en Arménie - 2ème trimestre 2016

**Direction Générale Adjointe de l'Economie et du Développement
Direction des Relations Internationales**

LIEU DU DEPLACEMENT :

Arménie

THEME DE L'INTERVENTION :

Coopération internationale

OBJECTIFS DU DEPLACEMENT :

Réaffirmer la volonté de la collectivité de maintenir son action de Coopération et de Solidarité en Arménie.

OBJET DU RAPPORT :

Présenter le déplacement et autoriser la dépense inhérente à son organisation.

RAPPEL DES TEXTES DE COOPERATIONPartenariat entre le CD13 et la Province de Chirag :

- Date de la signature de la convention : 11 FEVRIER 2002
- Date de l'avenant n°1 : 15 NOVEMBRE 2003

Partenariat entre le CD13 et le Ville de Gumri :

- Date de la signature de la convention : 28 SEPTEMBRE 2006

Partenariat entre le CD13 et le Ville d'Etchmiadzine :

- Date de la signature de la convention : 16 NOVEMBRE 2003

PRESENTATION DE L'ACTION

RAPPEL DE LA GENESE DE LA COOPERATION

En 1998, le CD13 fut parmi les premières collectivités françaises à intervenir en Arménie, en s'engageant très rapidement dans les secours à la suite du **tremblement de terre dévastateur** qui fit plus de 30.000 morts.

En 2002 et 2005, des délégations politiques, ont permis de donner un nouvel essor à cette coopération et à inscrire l'action en Arménie, dans une **politique de coopération décentralisée**.

Le CD13 intervient donc en Arménie, depuis maintenant plus de 17 ans, dans divers domaines.

Cependant, il est à noter qu'aujourd'hui l'action du CD13 est essentiellement placée dans le cadre de ses compétences premières : l'aide aux personnes dans le domaine du social et médical. Ce soutien se met en œuvre en partenariat avec les structures des BdR et des structures locales.

Il relève d'un nouvel objectif que de développer des axes de coopérations sur la thématique des échanges économiques et du soutien aux entreprises.

Car, en effet, la politique de relations extérieures de la collectivité participe de l'objectif prioritaire de développement économique du territoire des BdR et se doit également de prolonger de façon spécifique cette dynamique sur ses zones de coopérations.

A ce titre, cette délégation en mission en Arménie, aura comme objectif :

- de retrouver les partenaires historiques de ses actions de solidarité et de coopération (thématiques de la Santé Publique),
- de rencontrer des interlocuteurs du monde économique.

AUTORISATION DE L'OPERATION 2016

Caractère de la mission : Coopération

Lieux : Arménie

Dates : Avril 2016 (sous réserve de modification de date).

Durée : 3 nuits (sous réserve de modification de délai)

Composition fonctionnelle de la délégation : la Présidente de la Collectivité, des conseillers départementaux, des agents du Département et des invités (soit des personnes qui, de l'extérieur, apporteront leurs concours à la bonne exécution et communication du déplacement).

Le budget de l'opération sera constitué de dépenses de transports, dépenses de séjour (restauration et hébergement), de frais d'assurance et de dépenses accessoires et nécessaires. Ce budget peut être évalué aujourd'hui à la somme prévisionnelle de 85.000 euros.

La Commission Permanente précise la date exacte à laquelle aura lieu ce déplacement. Elle statue sur la délivrance d'un mandat spécial aux Conseillers départementaux membres de la mission et identifie les invités de la collectivité.

INCIDENCES FINANCIERES

En cas de décision favorable, les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits à cet effet au Budget départemental

Transport et séjour élus

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation
10 282	A créer	Déplacements Elus	65 021 6532

Transport agents et transport et séjour invités ou collaborateurs extérieurs occasionnels

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation
10 282	A créer	Déplacements Accueils	011 048 6232

Séjour agents

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation
10 363	A créer	Frais de déplacement	011 0202 6251

Prestations services

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation
10282	à créer	Prestations	011 048 6228

Déplacements élus

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation
16 018	à créer	Frais de mission - et de déplacement	65 021 6532-1

CONCLUSIONS

Au bénéfice des considérations qui précèdent et en application de la délibération N° 246 du 24 septembre 1999 portant dispositif-cadre de déplacements du Conseil Départemental en mission à l'étranger, je vous propose de vous prononcer favorablement sur le principe :

- **d'autoriser de principe d'un déplacement en Arménie** d'une délégation du Conseil départemental, en avril 2016, afin d'y rencontrer les autorités locales, les représentants de la société civile dont ceux du monde économique.
- **de reconnaître l'intérêt départemental** de ce déplacement,
- **de valider la composition de principe de la délégation**, composée de la Présidente du CD des BdR, de conseillers départementaux et d'élus locaux, d'agents de la collectivité et de personnalités qualifiées, nécessaires à la bonne réalisation de la mission,
- **de donner à la Présidente la capacité de délivrer de mandats spéciaux** aux conseillers départementaux qui participeront à ce déplacement,
- **de valider le principe de la présentation d'un prochain rapport en Commission Permanente**, portant confirmation de la date de la mission, la composition précise de la délégation, les modalités de prise en charge des frais afférents.
- **d'affecter 85.000 € pour ce déplacement et de valider les modalités de prise en charge des frais afférents** et ce, afin de financer notamment la prestation de service nécessaire et tous frais inhérents aux déplacements des élus et des agents de la Collectivité, ainsi que des personnalités qualifiées invitées, et des remboursements de frais. Ces frais peuvent être des frais de séjours, ainsi que ceux nécessaires et accessoires à l'organisation de la mission,
- **de valider le principe d'imputer ces dépenses sur les lignes** 65 021 6532, 011 048 6232, 011 202 6251 et 65 021 6532-1, 011 048 6228 des crédits mis à disposition au titre de l'exercice 2016.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la Délibération suivante.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL